



## Négociation

### Mesures d'accompagnement IDF

www.fo-lcl.fr

N° 822 - jeudi 17 avril 2008

Suite à l'annonce du transfert du siège vers Villejuif, de la fermeture des UAC de République et de Pleyel, la Direction a accepté d'ouvrir des négociations pour tenter de répondre aux conséquences que ces déménagements vont avoir sur les salariés. Pour rappel, dès l'annonce du déménagement le 26 juin 2007 **FO LCL** a été malheureusement toute seule à ce moment là à revendiquer l'ouverture de ces négociations .

### PREMIÈRES MESURES PROPOSÉES

#### TRANSPORTS

##### Transports en commun

Prime unique pour les salariés ayant plus de 2 heures de transport A/R. La Direction accepte de majorer de 10% les temps indiqués par le logiciel de la RATP.

1.200 € si allongement entre 15 et 30 mn A/R,  
1.800 € si allongement entre 31 et 60 mn A/R,  
2.400 € pour un allongement supérieur à 60 mn A/R.

##### Automobiles, Motos

700 places de parking à Villejuif,

Prime unique

900 € si aller-retour <= 30 kms  
1.500 € si aller-retour >30 et <=50 kms  
2.100 € si aller-retour > 50 kms .

Prime versée en 3 fois avec possibilité de rétractation.

Prêt à taux préférentiel (taux clientèle - 50%)

Participation stage de conduite : jusqu'à 500 €

Création d'un site internet de co-voiturage.

#### DÉMÉNAGEMENT

La Direction appliquerait la circulaire « Mutation avec déménagement » si le temps de transport journalier est >= 2h 30, avec gain d'au moins 1 h.

- 17.600 € plus une majoration de 1.070 € par enfant à charge, doublé à partir du 3ème enfant ou enfant handicapé. (couple LCL 21.000 €)
- 4 jours de congés,
- Frais de déménagement, jusqu'à 1.500 €
- Prise en charge du préavis locatif
- Frais d'agence 1.500 € (location, acquisition)

#### FRAIS DE GARDE D'ENFANTS

Indemnité forfaitaire de 1.300 € pour les frais de garde d'enfants jusqu'à 13 ans en cas d'engagement de frais supplémentaires (avec déclaration sur l'honneur)

#### AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL (sauf pour les Cadres autonomes)

- **90%** : 1 jour tous les 15 jours ou 1/2 journée toutes les semaines ou réduction journalière 47 mn // 1 jour de RTT supplémentaire // prime flat de 1.000 € lors du passage à 90%
- **80%** : 1 jour par semaine ou 2 jours tous les 15 jours ou réduction journalière 84 mn // 2 jours de RTT supplémentaires // prime flat de 2.000 € lors du passage à 80%

Beaucoup de questions restent en suspens et devraient obtenir réponse lors d'une prochaine réunion.

**CFTC-FO-SNB** ont fait une déclaration commune demandant une réévaluation des mesures financières et une prime pour l'ensemble des salariés subissant le transfert vers Villejuif. Au niveau de l'Aménagement du Temps de Travail, elles ont demandé à la Direction un 90% payé 95%, un 80% payé 90% et la possibilité de travailler sur 4 jours à temps plein (avec réduction du temps de travail annuel et amputation des jours RTT).

Pour les frais de garde, **FO LCL** a demandé une prise en charge mensuelle.

Pour les déménagements, nous avons demandé la majoration de la prime comme ce qui se pratique dans le cadre de la mobilité Province/Paris, vu le caractère exceptionnel de la migration vers Villejuif.

Concernant l'aménagement du Temps de Travail, **FO LCL** considère que des solutions pragmatiques doivent être envisagées. Cela peut constituer une opportunité pour certains salariés.

La prochaine réunion, mardi 22 avril, doit être l'occasion pour la Direction d'élargir les possibilités offertes à l'ensemble de nos collègues surtout en prenant en compte le moyen et long terme.

**FO LCL, des CLP à l'écoute des CLP**